



Le 17 mars 2022

Nos Réf. : 042.22 –
LRAR 1 A 184 799 4125 0

Monsieur Jean CASTEX, Premier Ministre.
HOTEL MATIGNON
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Demande d'extension du Complément de Traitement Indiciaire.

Monsieur le Premier Ministre,

Nos organisations syndicales ont été très attentives aux annonces que vous avez formulées lors de la Conférence des métiers du social et du médico-social du 18 février 2022.

Pour les professionnel.les et agent.es, travailleur.ses sociaux.les, l'annonce de l'extension du Complément de Traitement Indiciaire est une avancée, car attendue depuis plus d'une année et demie et obtenue après plusieurs mois d'importantes mobilisations. Cette annonce fait suite au « Ségur de la Santé » et à la « Mission Laforcade », au cours desquelles nos organisations syndicales n'ont eu de cesse de pointer fortement l'exclusion discriminante de ces professionnel.les d'une augmentation de leur rémunération, générant une inacceptable inégalité de traitements.

Nous ne pouvons accepter que de nombreuses.eux salarié.es soient sans bénéfice de cette mesure qu'elles et ils méritent également à juste titre.

Par la présente, nous nous permettons de vous interpeler en souhaitant votre compréhension pour qu'enfin, s'arrête la politique qui consiste « à donner aux un.es mais pas aux autres ».

L'ensemble des professionnel.les et agent.es du secteur du social et du médico-social qui concourent au bon fonctionnement des services et établissements, doivent bénéficier de cette mesure financière, quels que soient leur métier et/ou filière, quel que soit leur statut (CDI, CDD, intérimaires, titulaires, contractuels...).

Par la présente, nous demandons l'extension de ce CTI pour :

- tou-te-s les agent-e-s du secteur travaillant pour la fonction publique d'Etat (services sociaux et médico-sociaux de l'Education nationale, services de la Protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires d'insertion et de probation ainsi que les personnels sociaux et médico-sociaux au sein des ministères et établissements publics) ;
- tou-te-s les agent-e-s de la filière sociale et médico-sociale travaillant dans les services et établissements de la fonction publique territoriale ;
- tou-te-s les salarié-e-s et agent-es des filières administratives et techniques exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux (éducateur·rices sportif-ves, personnels d'entretien plus communément appelé-e-s « maître-sse-s de maison », personnels administratif-ve-s, surveillant-e-s de nuit...).

.../...

Alors que certain.es font partie des plus bas salaires, il est impossible de ne pas reconnaître que **l'ensemble de ces professionnel.les** (secteurs public et privé) **ont depuis mars 2020, œuvré avec leurs collègues** au sein de collectifs de travaux pluridisciplinaires, à la continuité de l'accompagnement, de l'accueil et de la prise en charge des populations les plus précaires et/ou plus fragiles **dans les mêmes difficiles conditions (parfois sans matériel de protection) et qu'elles.ils ont garanti les réponses aux besoins des personnes.**

Nous ne pouvons accepter qu'elles.ils soient encore écarté.e-s de cette ressource financière qui fait perdurer une injuste inégalité de traitement salariale.

Ce 8 mars 2022, les professionnel-le-s du soin et du social étaient mobilisé-e-s pour la revalorisation de ces métiers à prédominance féminine, moins bien rémunérés que ceux de même qualification dans les secteurs d'activités à prédominance masculine.

Nous poursuivrons la lutte à leurs côtés pour obtenir :

- **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;**
- **le respect de la Loi qui prévoit depuis 50 ans « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».**

et dans ce cadre, il est temps d'ouvrir des négociations pour une réelle reconnaissance et augmentation des salaires des travailleuses et travailleurs de ces secteurs.

Nos organisations exigent la mise en œuvre - dans les plus brefs délais - de l'extension du CTI et l'ouverture de négociations salariales pour l'ensemble des professionnel.les de ces secteurs d'activités sous tensions, dans la perspective également de les rendre plus attractifs.

Monsieur le Premier Ministre, nous restons à votre disponibilité pour échanger avec vous sur ces revendications des personnels.

Espérant votre compréhension pour une réponse favorable à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Pour l'intersyndicale,
CGT FD SP & UFAS / UFSE CGT / PJJ CGT / Educ'action CGT
FSU SNUTER / SNUASFP / SNPES PJJ
SUD Santé sociaux / SUD CT



Cristina VANOSI
Secrétaire générale de l'UFAS-CGT

Contact : ufas@sante.cgt.fr
Tél portable : 06 72 94 43 37

Copie (par LRAR) :

- Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la Fonction Publique.
- Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles.
- Monsieur Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé.